



Convention de prestations de services relative à la modification simplifiée du PLU

DEL03_2023_09_18

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28

Le dix-huit septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, GUÉGAN Christian, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Étaient absents excusés : LE ROUX Anne, MARETTE Nadège, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, EVANO Thomas, ANN Véronique.

Pouvoirs : LE ROUX Anne donne pouvoir à GARIDO Véronique
De COUESBOUC Régis donne pouvoir à LE DRÉAN Jérôme
De KERIZOUET Isabelle donne pouvoir à EVANNO Sophie
FEBRAS José donne pouvoir à LE GAL Patrick
PROD'HOMME Anne Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn
Du PREMORVAN Erika donne pouvoir à GUÉGAN Christian
EVANO Thomas donne pouvoir à EVANNO Eric
ANN Véronique donne pouvoir à PENNANEAC'H Mélanie

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Monsieur Christian GUEGAN

L'adjoint au maire informe l'assemblée :

Afin de permettre dès à présent l'avancée de plusieurs projets liés notamment aux programmes des bailleurs sociaux et à la rectification d'erreurs matérielles, il est nécessaire de procéder, avant l'aboutissement de la révision générale du PLU, à une modification simplifiée du PLU.

Cette modification porterait sur les points suivants :

- une modification à la hausse des gabarits et emprises autorisées pour :
 - Morbihan Habitat sur la place Guillaume,
 - Morbihan habitat place St Luc à Kergonan,
 - Coët Mousset : modifications gabarits opérations privées et bailleurs sociaux
- des changements de zonage dans des périmètres U ou 1AU,
- Une adaptation de l'OAP de Coët Mousset pour correspondre à la nouvelle répartition de zonages dans la zone et préciser l'implantation du futur EHPAD.

Les crédits nécessaires à cette modification ont été prévus au budget primitif.

Il est proposé de conventionner avec Lorient Agglomération pour la réalisation de cette procédure aux conditions figurant dans le projet de convention annexé.

L'adjoint au maire propose à l'assemblée d'émettre un avis sur le projet de convention de prestations de services avec Lorient Agglomération visant à réaliser une modification simplifiée du PLU.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le PLU approuvé le 18 mars 2013 et modifié le 28 février 2022 ;

Vu la délibération n°17 du 23 mars 2023 prévoyant les crédits au budget primitif pour cette opération ;

Vu le projet de convention de prestations de services avec Lorient agglomération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de convention de prestations de services avec Lorient Agglomération visant à réaliser une modification simplifiée du PLU.
- **AUTORISE** M. le maire à la signer.

ADOPTÉ : à 22 voix pour et 6 abstentions.

Fait à LANGUIDIC, le 20 SEP. 2023



Le Maire,


Laurent DUVAL